

s'occuper adéquatement de l'agriculture de l'Est.

Ce n'est pas moi qui dis cela, mais l'ancien ministre de l'Agriculture. Ainsi, il déclarait:

(Traduction)

Le ministre de l'Agriculture a reconnu que la politique agricole du Canada était conçue en fonction des Prairies. Une politique agricole logique exigerait qu'on accorde une attention relativement disproportionnée aux provinces Maritimes et à la province de Québec.

C'est un extrait du *Macdonald Farm Journal*.

M. McIntosh: De quelle date?

M. Pépin: Mai 1963; le vôtre datait du mois d'août, je crois.

J'ai une autre coupure du *Citizen* d'Ottawa qui date du 8 mai 1962:

M. Hamilton a déclaré à l'assemblée de mise en candidature du parti conservateur que les agriculteurs de l'Ouest pouvaient s'attendre que le gouvernement accorderait plus d'attention aux cultivateurs de l'Est du Canada. De nombreux cultivateurs à revenu modique vivent dans l'Est et, au cours des quatre prochaines années, je consacrerai à ces régions une grande partie de mon temps.

Ainsi, après avoir dirigé le ministère trois ans, le ministre d'alors admettait qu'il avait été trop occupé pour s'intéresser adéquatement à l'agriculture de l'Est. Je vous cite ses paroles afin de prouver qu'il y a beaucoup de travail à accomplir au ministère de l'Agriculture.

M. McIntosh: C'est le sens que vous y voyez.

(Texte)

D'ailleurs, d'autres coupures de journaux, que je n'ai pas le temps de lire, sont très claires à ce sujet.

(Traduction)

M. McIntosh: La date, s'il vous plaît?

(Texte)

M. Pépin: Monsieur l'Orateur, je tiens à conclure sur un autre point de gros raisonnement.

Il ne faudrait pas que ces messieurs de l'opposition s'imaginent que parce que la Commission canadienne du blé est passée du ministère de l'Agriculture au ministère du Commerce, pardon, est revenue au ministère du Commerce, cela implique qu'à partir de maintenant il n'y aura plus de relations entre les deux ministères au sujet du blé. Au contraire, les relations entre ces deux ministères sont d'une intimité croissante. Au fait, il y a quelques jours à peine, les ministres de l'Agriculture et du Commerce (MM. Hays et Sharp) annonçaient les premiers éléments d'une politique nouvelle, bref d'une politique adéquate pour l'agriculture de l'Est, au chapitre des grains de provende.

[M. Pépin.]

(Traduction)

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) d'avoir présenté sa motion aujourd'hui, fournissant ainsi aux honorables députés l'occasion d'examiner certains des avantages et des inconvénients des ventes de blé canadien au cours des dernières années. Nous savons qu'on a réussi jusqu'à un certain point à faire croire aux producteurs de blé du Canada qu'ils retireraient incontestablement beaucoup plus d'avantages de la vente de leur blé lorsque la Commission canadienne du blé relevait du ministère de l'Agriculture.

Je ne crois pas qu'aucun député puisse nier ce soir qu'une seule vente, si importante qu'elle ait été, ait jamais éclipsé les nombreuses autres ventes conclues au cours de la période où la Commission relevait du ministère de l'Agriculture. Mais il faut se demander ensuite si ceux qui souhaiteraient que la Commission relève de nouveau de ce ministère voudraient aussi tenir le ministère responsable des grandes sécheresses en Chine et au Canada ces dernières années. A mon sens, pareil argument n'est pas valable, et je ne crois pas que même les membres du parti conservateur qui appuient cette motion veuillent assumer cette responsabilité.

Le député de Drummond-Arthabaska (M. Pépin) a fait remarquer que la politique agricole n'était pas seule à entrer en ligne de compte, bien au contraire. Ainsi, tous les députés en conviendront, les trois dernières grandes ventes de blé se rattachaient directement à des facilités de paiement sans lesquelles ces marchés n'auraient peut-être pas été conclus. J'estime que le ministère du Commerce et son titulaire peuvent s'occuper de tels arrangements tout aussi bien que le ministre de l'Agriculture. Comment ne pas admettre qu'une telle convention doive être le fait du cabinet tout entier et que peu importe que ce soit le ministre de l'Agriculture ou le ministre du Commerce qui lui fasse des recommandations.

La vente du blé comporte d'autres ententes commerciales dont a fait mention le député qui a pris la parole juste avant moi. Pour ma part, j'ai toute une pile d'éditoriaux et de déclarations que j'accumule depuis des années et qui montrent bien comment les principaux porte-parole—si l'on peut dire—des producteurs de céréales n'ont cessé de chercher à faire comprendre au gouvernement qu'il existe un rapport direct entre la politique commerciale qui s'applique au blé et celles qui visent d'autres denrées.

Par exemple, j'ai ici une lettre publiée parmi les éditoriaux de la *Free Press*, de Winnipeg, et qui avait été adressée à l'ancien